

LE DÉPARTEMENT DE L'AIN PRÉSERVE ET VALORISE LES ESPACES NATURELS

Un patrimoine naturel d'exception

Conscient des nombreuses richesses sur son territoire, le Département de l'Ain conduit une politique ambitieuse de préservation et de valorisation des milieux naturels, cette politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est inscrite dans le « Plan Nature 2016-2021 ».



Le Plan Nature comporte de nombreuses ambitions parmi lesquelles la labellisation des sites vitrines en Espaces Naturels Sensibles (ENS), l'ouverture au public de nombreux sites naturels, et la promotion des sports de nature.



Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Un ENS est un site reconnu à l'échelle départementale pour sa richesse écologique (*la faune, la flore, et leurs habitats*), géologique et/ou paysagère. Il a vocation à être préservé, géré, valorisé et ouvert au public (sauf exception justifiée par la fragilité des milieux).



Une nature à vivre et à découvrir

En lien avec les partenaires locaux, les sites naturels sont valorisés pour un accès touristique facilité dans le respect de la sensibilité des milieux.

Partez à la découverte de ce patrimoine exceptionnel de l'Ain ! Que vous soyez en Dombes, dans la Bresse, dans le Bugey ou dans Pays de Gex, le patrimoine naturel vous éblouira et vous émerveillera. L'Ain est créateur d'instant Nature.



CATÉGORIES

- Étangs
- Lacs
- Marais
- Forêts & bocage
- Montagne
- Géologie & paléontologie
- Rivières & cascades

LEGÈNDE:

- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires

ECHELLE: 1 cm = 6 kms / 1 / 600 000*

LEGENDE:

- ▲ Crêt de la Neige
- ▲ Col de la Faucille
- ▲ Grand Colombier



